

POINT FINANCIER :

Toutes les actions : stages – formations – compétitions doivent être réglées avant le début de celles-ci, pour les moyens à votre convenance : chèque ou virement.

Ci-dessous RIB du Comité Régional

(Merci de préciser l'intitulé du règlement lors du virement)

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	36134	00011947301	76	EUR

CCM SAINT HERBLAIN - INDRE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8361	3400	0119	4730	176

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

DROITS D'ENGAGEMENTS DES COMPÉTITIONS INTERDEPARTEMENTALES ET RÉGIONALES (SAISON 2017/2018) :

Niveau	Toutes Spécialités (1)			
	Individuels	Équipes - Ensembles - Challenges	Duo/Synchro Trio/Quatuor	Coupes P.O Formation/Détection
	28,00 €	46,00 €	32,00 €	18,00 €

***Nota béné :* Les clubs conventionnés bénéficient d'une ristourne de 35%**

AMENDES POUR NON RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

LICENCES	Manquante ou non conforme (suite à contrôle)		20,00 €	
Les droits d'engagements des gymnastes qualifiés en finales régionales sont dus quelque soit la nature du forfait, sauf s'ils sont déclarés sur Engagym 12 jours avant la finale régionale			Droits d'engagement	Amende*
FORFAITS	Déclaration OBLIGATOIRE sur Engagym	Déclaré 12 jours avant la finale régionale	Non dû	Pas d'amende
		Dans les délais (selon délai de forclusion indiqué sur la circulaire de la compétition)	Dû	Pas d'amende
		Pour raisons médicales (avec justificatifs)	Dû	Pas d'amende
		Hors délais, non signalés ou sans justificatifs	Dû	Amende

* le montant de l'amende est égal au montant des droits d'engagements

JUGES	Absence de juge	200,00 €
	Tenue non conforme	100,00 €